



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

DÉCISION N° 35/2023– 9.1

Date : 15 septembre 2023

Objet : **CONTRAT DE DEGRAISSAGE DES HOTTES DU RESTAURANT
SCOLAIRE**

Le restaurant scolaire a une obligation sanitaire de nettoyage du système d'extraction des graisses de cuisine.

Dans ce cadre, le responsable du service qui a sollicité plusieurs devis, propose de retenir à nouveau l'offre la mieux-disante de la Société SERVAP.

Application de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

DÉCIDE

la signature du contrat n° C23-00380 avec la société SERVAP, dont le siège social est situé 57 route de Longjumeau à CHILLY-MAZARIN (91380), relatif au dégraissage des hottes du restaurant scolaire.

Nombre d'intervention(s) : 2 par an.

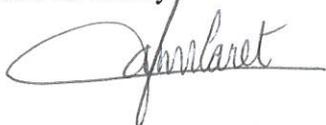
Matériels concernés :

- 1 hotte centrale équipée de 16 filtres 4.00 m x 2.60 m
- 1 gaine verticale sur 3ml
- 1 extracteur de type tourelle situé en terrasse

Durée du contrat : 4 ans.

Conditions de prix : 1040,00 € HT (1 248,00 TTC)

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Publié le 18/09/2023